### ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU **CLASSE:** Première **E3C** : □ E3C1 ⋈ E3C2 □ E3C3 **VOIE**: ⊠ Générale □ Technologique □ Toutes voies (LV) **ENSEIGNEMENT : Sciences économiques et sociales DURÉE DE L'ÉPREUVE : deux heures** Niveaux visés (LV): LVA **LVB** Axes de programme : CALCULATRICE AUTORISÉE : □ Oui ⊠ Non **DICTIONNAIRE AUTORISÉ:** □Oui ⊠ Non ☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation. ☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur. ☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve. Nombre total de pages : 4

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

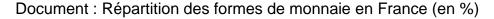
Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

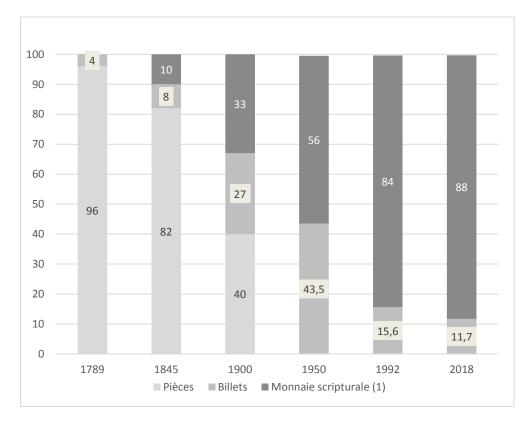
- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

# Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)





Source : D'après Jean Bouvier, *Un siècle de banque française,Hachette, 1973 et données Banque de France.* 

Note: À partir de 1950, les pièces représentent moins de 0,5% de la monnaie en circulation (respectivement 0,5; 0,4 et 0,3 %), elles ne sont donc pas représentées.

(1) Monnaie scripturale : monnaie circulant par jeux d'écriture.

### Questions:

- 1. À l'aide d'un exemple expliquez comment est créée la monnaie scripturale. (4 points)
- 2. Mesurez par un coefficient multiplicateur la variation de la part de la monnaie scripturale de 1845 à 2018. (3 points)
- 3. À l'aide du document, présentez la transformation des formes de monnaie depuis 1789. (3 points)

# Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

**Sujet :** À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la mesure de délinquance présente des difficultés.

Document 1 : Enquête de victimation\*

	Nombre de victimes en 2017 en France	Pourcentage ayant porté plainte formellement auprès de la police ou la gendarmerie
Cambriolages et tentatives	569 000	51%
Actes de vandalisme	646 000	11%
Vols de voitures	210 000	92%
Vols avec violences physiques ou menaces	210 000	41%
Vols sans violence	1 096 000	32%
Escroqueries bancaires	1 219 000	26%
Menaces	1 096 000	8%
Violences sexuelles hors ménages	265 000	12%
Violences physiques hors ménages	672 000	24%
Violences conjugales	302 000	14%

Source : INSEE, Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2018.

<sup>\*</sup> Note: Les enquêtes de victimation sont une mesure de la délinquance. Elles consistent à demander aux individus composant un échantillon représentatif d'une population (au niveau national ou local) s'ils s'estiment avoir été victimes d'acte(s) délinquant(s). L'enquête a ici été réalisée dans le cadre d'un entretien en face-à-face auprès d'un échantillon représentatif d'environ 16 000 ménages répondants.

#### Document 2:

Les forces de sécurité ont recensé 4 victimes de coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus, sur 1 000 personnes en France métropolitaine en 2018. Pourtant, ce chiffre sous-estime le phénomène des violences puisque selon les enquêtes de victimation, malgré la gravité de ce type d'actes de délinguance, la majorité des victimes ne déclarent pas les faits à la police ou à la gendarmerie : en 2017, selon l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » (CVS), moins d'un quart des victimes de violences physiques exercées par un auteur qui n'appartient pas ou plus à leur ménage ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou à la gendarmerie, et une victime sur 6 lorsque l'auteur vit au sein du ménage.[...]. Dans les données enregistrées par les forces de sécurité, le nombre de victimes de violences sexuelles a poursuivi en 2018, de façon encore plus accentuée, la hausse observée les années précédentes. Cette augmentation s'explique notamment par une évolution du comportement de plainte des victimes suite aux différents mouvements sur les réseaux sociaux pour la libération de la parole des victimes : alors qu'en 2016, seule une personne sur 10 se déclarant victime de violences sexuelles hors ménage dans l'enquête CVS indiquait avoir porté plainte auprès des forces de sécurité, cette proportion a été pratiquement multipliée par trois pour les faits survenus en 2017, même si ce chiffre doit être pris avec précaution compte tenu du faible nombre de victimes dans l'enquête. L'augmentation des violences sexuelles enregistrées s'inscrit en outre dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services.

Source : « Insécurité et délinquance en 2018 » : premier bilan statistique, Ministère de l'intérieur, janvier 2019.